

**Point de l'ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 février 2026.**

**VU** le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 6 février 2026.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 6 février 2026.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	3
Total :	24

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 17 avril 2026

Le Président de l'Université



Éric BLOND



# Procès-Verbal du Conseil d'administration

---

Séance du 6 février 2026

## **ORDRE DU JOUR :**

Informations générales.

Election d'une personnalité extérieure au sein du Conseil d'administration.

Adoption des procès-verbaux des séances des 11 juillet 2025, 26 septembre 2025, 17 octobre 2025 et 14 novembre 2025.

### **POLITIQUE GENERALE**

1. ATHENA : lettre de mission et réponse à l'appel à projets *Erasmus+* 2026 pour les universités européennes.
2. Présentation du projet d'un nouveau campus de l'industrie à Chartres.
3. Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré affectés à l'Université d'Orléans.
4. Bilan de la mission Handicap.
5. Schéma directeur du handicap pour la période 2026 à 2029.

### **POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE**

6. Révision de la composition de la Commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires.
7. Révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).
8. Convention d'application de l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'Université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international.
9. Transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie.
10. Eléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026 (complément).
11. Critères d'évaluation du Congé pour Projets Pédagogiques (CPP).

### **AFFAIRES GENERALES**

12. Révision du règlement intérieur du Service Commun de Documentation (SCD).
13. Nomination des membres du conseil de l'Université du temps Libre d'Orléans (UTLO).

## Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
<b>Etudiants</b>		
BEDU Elodie	Excusée	
<i>BA Abou</i>	Excusé	
CACHOT Jeanne	Excusée	
<i>TURLEQUE Chloé</i>	Excusée	
FOUQUET Iris	Présente	
<i>GABIN Léna</i>		
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>	Excusée	
MOREAU Simon	Excusé	
<i>FOURNIAU Mathys</i>	Excusé	
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Excusé	
<i>LE MENE Quentin</i>	Excusé	
<b>Professeurs et assimilés</b>		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Présente	
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Présent	
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
<b>Autres EC, enseignants et chercheurs</b>		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Présent	
JEGOU Fabrice	Présent	
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
TREPPOZ Armelle	Excusée	M. CATEL
TRICARD Elodie	Excusée	M. JEGOU
<b>Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques</b>		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
<b>Personnalités extérieures</b>		
BESNIER Anne <i>MERCIER Romain</i>	Présente	
CHERRIER Denis	A l'issue de l'élection	
GAIL France-Aimé	Présente	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia <i>MALBO Gérard</i>	Excusés	
MONTILLOT Florent <i>PICARD Fanny</i>	Présent	
PILLIERE Henry	Excusé	
REY Julien	Présent	

**Quorum (début de séance) :** le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 24 / Nombre de procurations : 3.

**Invités permanents :**

M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique  
M. ARTUSO, Directeur de cabinet.  
M. CHAVRIER, Vice-président délégué Egalité, Diversité, Inclusion  
M. COMAS, Directeur de cabinet, secrétaire général du CHU d'Orléans  
Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL  
Mme GILLAIZEAU, chargée de mission formation tout au long de la vie  
M. GODIVEAU, Chargé de mission Handicap et égalité des chances auprès des étudiants  
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante.  
Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE  
M. MONLUN, représentant du Recteur, Chancelier des universités.  
M. RINGUEDE, Vice-président CFVU  
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services.  
M. SEKKO, Directeur de l'IUT de Chartres  
Mme WEBER, Directrice de POLYTECH

**Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :**

Mme LENORMAND, Porteuse du projet de DIU fiduciaire  
M. SERISIER, Directeur du Service Commun de Documentation

**Secrétariat de séance assuré par :**

Mme DELAUNAY, assistante du Président.  
Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet.

\*\*\*

La séance démarre à 8h55. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

**Informations générales :****Accueil des nouveaux membres**

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil :

- M. Fabrice JEGOU, membre du CA, remplaçant Mme Aline HENNINGER sur la liste *Nous sommes l'Université*. M. JEGOU est chargé de recherche rattaché au laboratoire LPC2E.
- M. Cédric MONLUN, Secrétaire général du rectorat, présent dans l'attente de la nomination du successeur de M. Gilbert MAKASSY, parti à la retraite. Il précise que la prise de fonctions de M. Brieuc DUBREUIL est prévue au 1er mars 2026.
- M. Fabien COMAS, directeur de cabinet et secrétaire général du CHU d'Orléans, représentant le directeur général du CHU d'Orléans pour la séance.

**Nomination d'une chargée de mission Formation tout au long de la vie**

Le Président informe le Conseil de la nomination de Mme Isabelle GILLAIZEAU en qualité de chargée de mission sur la formation tout au long de la vie. Mme GILLAIZEAU, professeure en chimie à l'Université d'Orléans, présente brièvement son parcours. Le Président rappelle que le développement de la formation continue constitue un chantier stratégique pour l'établissement. Mme GILLAIZEAU procédera à un état des lieux et présentera ultérieurement les perspectives de développement.

### **Information relative à une communication syndicale :**

Le Président revient sur une communication publique de la CFDT concernant la fermeture de la licence Économie-Gestion à Châteauroux, indiquant que celle-ci n'aurait pas été discutée ni votée. Il précise que la décision a bien été soumise au Conseil d'administration de décembre 2026 et adoptée à l'unanimité dans le cadre de la procédure d'ouverture des capacités sur Parcoursup. Le procès-verbal correspondant sera soumis au vote lors d'une prochaine séance.

### **Point budgétaire national :**

Le Président informe le Conseil des évolutions budgétaires nationales concernant l'enseignement supérieur et la recherche :

- Protection sociale complémentaire (PSC) : la compensation à 100% par l'État est confirmée.
- CAS pension : une compensation annoncée entre 75 % et 120 % selon la situation budgétaire des établissements.

Le Président explique que ces compensations correspondent à des mesures décidées par l'État et rappelle la nécessité d'un traitement équitable entre établissements.

### **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) :**

Le Président présente les premières orientations relatives au futur COMP à 100 % des missions. La signature est envisagée en 2027. Il est également prévu un alignement possible de la durée du contrat sur le mandat présidentiel. Les discussions seraient par ailleurs désormais conduites avec le rectorat.

Les principaux axes identifiés seraient les suivants :

- Formation et vie étudiante.
- Recherche et innovation.
- Pilotage et gestion budgétaire, incluant l'agilité de trésorerie, sans omettre la partie ressources humaines, avec une forte dimension prospective (près de 50 % de renouvellement des effectifs à l'horizon 2032).
- Le développement durable sera abordé de manière transversale.

Le Président souligne les enjeux stratégiques liés au renouvellement massif des effectifs, qui constitue à la fois un défi et une opportunité pour redessiner l'organisation de l'établissement.

Le Président se dit assez serein concernant les discussions à venir à partir du mois de mars.

### **Modulation de la prime d'intéressement versée aux agents contractuels BIATSS pour sujétions particulières (délibération n°2025-069 du 26 septembre 2025) :**

Le Président rappelle qu'une délibération relative à la modulation de la prime d'intéressement versée aux agents contractuels BIATSS pour sujétions particulières a été rejetée par le rectorat.

La Directrice Générale des Services confirme que la solution retenue consiste à intégrer la prime dans le cadre contractuel individuel des agents concernés, sans nécessité d'une nouvelle délibération du Conseil d'administration. Les contrats seront modifiés en conséquence.

## **Services votés et loi spéciale**

La Vice-présidente du Conseil d'administration, en charge des moyens, présente le tableau transmis au rectorat dans le cadre des services votés pour le premier trimestre.

Les éléments communiqués correspondent :

- Aux montants du budget initial voté en décembre ;
- À un ajustement à la baisse de la masse salariale après exécution réelle de janvier ;
- Aux dépenses et recettes prévisionnelles limitées au premier trimestre répondant aux consignes de la loi spéciale ;
- À l'absence de nouveaux investissements, sauf cas spécifiques liés à la sécurité, les crédits inscrits correspondant principalement au paiement de factures antérieures.

Il s'agit d'une information réglementaire ne nécessitant pas de vote.

À la suite de ces informations et après annonce du quorum, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

## **Election d'une personnalité extérieure au sein du Conseil d'administration.**

Le Président rappelle le départ à la retraite de Mme Françoise OULD, laissant vacant un siège réservé à un proviseur ou une proviseure de lycée de la métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur. Un appel à candidature a été publié et une candidature a été reçue, celle Denis CHERRIER, proviseur du lycée Pothier d'Orléans.

Le Président invite M. CHERRIER à se présenter aux administrateurs et annonce que le vote interviendra à l'issue de cette présentation.

M. CHERRIER précise que le lycée Pothier accueille environ 750 à 800 élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dans les filières scientifiques, économiques, commerciales et littéraires. M. CHERRIER exerce des fonctions de chef d'établissement dans l'Éducation nationale depuis près de 17 ans. Ancien professeur des écoles, il a exercé notamment en établissement régional d'enseignement adapté avant de devenir principal, puis proviseur, dans plusieurs établissements. Ancien étudiant de l'Université d'Orléans en sciences physiques, il souligne le caractère symbolique de son retour et exprime son souhait de contribuer activement aux travaux du Conseil d'administration.

Le Président remercie M. CHERRIER pour cette présentation puis l'invite à sortir de la salle afin que les administrateurs puissent procéder au vote. Conformément aux statuts, le vote est en principe organisé à bulletin secret. Le Président propose toutefois, en l'absence d'opposition, de procéder à un vote à main levée. Aucun membre ne s'y oppose.

En l'absence de remarques, le Président soumet la nomination de M. CHERRIER en tant que personnalité extérieure représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur au sein du Conseil d'administration au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	3
Total :	27

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	26
Contre :	1

→ **Vote du Conseil** : M. CHERRIER est élu en tant que personnalité extérieure représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur.

Le Président rappelle M. CHERRIER en séance et l'invite à rejoindre le Conseil.

**Adoption des procès-verbaux des séances des 11 juillet 2025, 26 septembre 2025, 17 octobre 2025 et 14 novembre 2025.**

Procès-verbal du 11 juillet 2025 :

Le Président présente le procès-verbal du 11 juillet 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme MARTINS DA SILVA signale une correction à apporter au procès-verbal sur les pages 11 et 12 : la mention « licence professorale » doit être rectifiée en « licence professorat ».

Le Président soumet le procès-verbal du 11 juillet 2025 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

**Décompte des votes :**

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 11 juillet 2025 est approuvé.

Procès-verbal du 26 septembre 2025 :

Le Président présente le procès-verbal du 26 septembre 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet le procès-verbal du 26 septembre 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

**Décompte des votes :**

Abstentions :	2
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 26 septembre 2025 est approuvé.

Procès-verbal du 17 octobre 2025 :

Le Président présente le procès-verbal du 17 octobre 2025 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet le procès-verbal du 17 octobre 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

**Décompte des votes :**

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 17 octobre 2025 est approuvé.

## Procès-verbal du 14 novembre 2025 :

Le Président soumet le procès-verbal du 14 novembre 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

### **Décompte des votes :**

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 14 novembre 2025 est approuvé.

Le Président remercie le cabinet de la présidence pour la qualité du travail de rédaction.

## **POLITIQUE GENERALE**

### **1. ATHENA : lettre de mission et réponse à l'appel à projets Erasmus+ 2026 pour les universités européennes.**

Le Président informe que l'établissement s'apprête à répondre à un appel à projet européen. À ce stade, le document définitif n'est pas disponible, celui-ci étant encore en cours de rédaction. L'objectif de la présentation de ce jour est d'informer le conseil d'administration de l'état d'avancement du projet et de recueillir les observations et réactions des administrateurs, afin de pouvoir les transmettre à l'équipe de rédaction avant finalisation du dossier. Le Président souligne que cette phase de consultation est importante, le dépôt du projet intervenant prochainement. Le Président précise que seule la version anglaise fait foi ; la traduction française transmise aux administrateurs est indicative.

#### **La présentation est jointe en annexe.**

Le Président indique qu'au-delà du dépôt de candidature, une réflexion est engagée sur l'évolution de la gouvernance de l'Alliance. À ce jour, les décisions structurantes sont prises dans le cadre de réunions régulières entre les chefs d'établissement partenaires (Recteurs et Présidents), ainsi qu'au travers des échanges fréquents entre vice-présidents. Toutefois, il est envisagé, à terme, la mise en place d'une instance formalisée de gouvernance à l'échelle de l'Alliance, qui pourrait s'apparenter à un conseil mais dont la dénomination reste à définir (conseil d'administration, conseil académique ou autre). Cette instance serait composée de représentants des différents établissements partenaires et pourrait notamment valider les diplômes entrant dans le cadre du label européen, structurer la reconnaissance mutuelle des formations et préfigurer une gouvernance à l'échelle d'une université européenne intégrée. Le Président précise que la formulation relative au fonctionnement «comme une alliance unique» qui figure dans le document de travail renvoie à cette volonté d'aller vers une gouvernance plus intégrée et plus formalisée. Il souligne toutefois qu'il ne s'agit pas de dupliquer les dispositifs existant à l'échelle européenne, mais bien de construire un cadre adapté aux spécificités de l'Alliance.

À la suite de cette présentation, le Président invite les administrateurs à formuler leurs remarques ou suggestions afin qu'elles puissent être intégrées dans la version finale du document de candidature.

Il précise qu'une fois le projet présenté formellement devant l'ensemble des conseils des dix établissements partenaires, toute modification deviendra particulièrement complexe.

M. BESNIER indique qu'elle fait un parallèle avec le fonctionnement de l'alliance NEOLAIA, qui prévoit un conseil des régions permettant aux collectivités territoriales partenaires de se rencontrer et d'échanger. Elle s'interroge sur l'existence d'un dispositif similaire dans le cadre d'ATHENA, notamment au regard des spécialisations régionales évoquées.

Le Président indique qu'une réunion des représentants des régions partenaires avait été envisagée à Bruxelles. Des contraintes de calendrier n'ont pas permis à ce stade de concrétiser cette initiative. Il précise toutefois que la volonté d'intégrer un tel dispositif demeure, même si ses modalités de formalisation restent à définir.

Mme BESNIER estime qu'il serait particulièrement pertinent de développer, à l'échelle de l'Alliance, une « vallée régionale de l'innovation ».

M. JEGOU rappelle qu'il a été indiqué qu'une seule formation de l'établissement bénéficie actuellement du label. Il s'interroge sur les actions envisagées afin de développer d'autres formations susceptibles d'intégrer le dispositif.

Le Président confirme que des actions sont engagées afin de développer de nouvelles formations susceptibles d'intégrer le label européen. Il précise toutefois qu'un frein majeur a été identifié : les formations concernées doivent être dispensées en anglais. Il n'est pas possible, dans le cadre actuel du label, de proposer une formation qui ne serait pas entièrement enseignée en langue anglaise. Or, cette évolution représente un changement important pour les équipes pédagogiques, et certains collègues rencontrent des difficultés à envisager qu'un master soit intégralement dispensé en anglais.

Le Président souligne que les questions relatives à la mobilité ou à la qualité académique des diplômes ne constituent pas des obstacles. En revanche, l'adhésion complète de l'équipe pédagogique est indispensable pour engager une telle transformation. Un accompagnement est proposé aux équipes volontaires : appui à l'enseignement en anglais, aide à la traduction et à l'adaptation des supports pédagogiques ainsi qu'une priorité accordée aux mobilités Erasmus pour les enseignants-chercheurs concernés. Il indique que plusieurs projets sont à l'étude, même si les dynamiques restent progressives. Par ailleurs, le Président attire l'attention sur l'enjeu stratégique à long terme : ne pas développer de nouvelles formations labellisées pourrait fragiliser la position de l'établissement au sein de l'Alliance. Il rappelle qu'à l'échelle nationale, environ la moitié des grands établissements et universités françaises ont évolué vers le statut d'Etablissement Public Expérimental (EPE), traduisant une transformation des modes de gouvernance. Même si ce modèle peut susciter des débats, il est aujourd'hui stratégique de faire partie des établissements engagés dans ces évolutions. Il estime qu'une dynamique comparable est à l'œuvre à l'échelle européenne, avec un rythme plus progressif mais une orientation similaire. L'objectif affiché au niveau européen est de structurer environ 60 alliances, en vue de faire émerger, à terme, une quarantaine d'universités européennes pleinement labellisées. Le contexte demeure compétitif, mais les orientations sont clairement établies. Dans cette perspective, le Président considère que ne pas s'inscrire durablement dans cette dynamique constituerait un choix stratégiquement défavorable pour l'établissement.

M. JEGOU interroge le Président sur l'éventualité d'un changement de périmètre de l'Alliance actuelle, notamment sur l'hypothèse d'un élargissement à de nouveaux établissements partenaires.

Le Président indique que les Recteurs et Présidents membres de l'Alliance ne souhaitent pas, à ce stade, modifier le périmètre existant. Le nombre actuel de dix établissements est considéré comme un équilibre satisfaisant. Un élargissement pourrait, selon eux, générer des difficultés de fonctionnement interne et complexifier la gouvernance. L'orientation retenue est donc de consolider prioritairement le fonctionnement et les réalisations de l'Alliance dans sa configuration actuelle, avant d'envisager, le cas échéant, une ouverture à de nouveaux partenaires.

Mme DE PERSIS relève que le document mentionne des stages, en particulier en premier cycle. Elle souligne que si les étudiants de licence sont effectivement concernés par des stages, les étudiants de master le sont également. Il serait donc pertinent d'envisager aussi des stages pour les étudiants de master dans le cadre de l'Alliance, ce qui constituerait une réelle opportunité pour ceux qui rencontrent parfois des difficultés à trouver un stage. La mise en place d'un réseau de stages à l'échelle de l'Alliance pourrait être bénéfique, même si cela ne serait pas possible dans toutes les disciplines.

Le Président répond que cet aspect est bien mentionné dans le document, mais il rappelle que la France n'a pas la même culture académique que certains partenaires européens. Dans plusieurs pays membres de l'Alliance, le stage de master est considéré comme le début du travail doctoral, et non comme un stage professionnalisant au sens français du terme. Cela correspond davantage à notre semestre de stage de recherche, mais dans leur logique, les étudiants sont déjà engagés dans une dynamique de thèse.

Mme DE PERSIS précise qu'elle pensait notamment aux stages de master 1, d'une durée d'environ quatre mois, ainsi qu'aux stages de master 2, qui peuvent représenter jusqu'à dix mois cumulés sur les deux années de formation. Elle rappelle que ces stages constituent des temps de formation importants et pourraient également bénéficier d'une structuration à l'échelle de l'Alliance.

Le Président réaffirme que la vision majoritaire des partenaires est celle d'un master conçu comme une entrée progressive dans la thèse. Il ajoute qu'un travail important est actuellement engagé sur le premier cycle. Il indique notamment qu'a été validée au CNESER une licence portée conjointement par sept à huit universités européennes, dont une université française. Cette évolution traduit une dynamique déjà engagée au niveau du premier cycle, ce qui explique la volonté de commencer par cette étape, notamment en développant les stages à ce niveau, jugé plus simple à structurer collectivement.

En l'absence d'autres observations, le Président indique que les remarques formulées seront transmises aux collègues en charge du dossier.

## **2. Présentation du projet d'un nouveau campus de l'industrie à Chartres.**

Le Président présente le projet d'un nouveau campus de l'industrie à Chartres.

**La présentation est jointe en annexe.**

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président indique que le projet présenté est susceptible de susciter des réactions. Il précise avoir invité les trois directeurs des composantes concernées (Polytech Orléans, IUT de Chartres et INSPÉ Centre-Val de Loire) à participer aux échanges, ceux-ci étant directement impliqués dans le dossier.

M. REY remercie pour la présentation et précise que son propos ne porte pas sur le projet en lui-même, qu'il découvre, mais sur le contexte du bassin de Chartres et ses besoins en formation. Il exprime une préoccupation partagée au niveau régional, notamment au sein de la CFDT, concernant le rôle croissant de certaines entreprises dans l'orientation des formations. Il évoque le cas d'entreprises qui financent directement des écoles ou des dispositifs de formation pour répondre à leurs propres besoins, citant en particulier l'exemple de Novo Nordisk. Il souligne l'ampleur du développement industriel en cours à Chartres et le fait que cette entreprise a déjà fortement mobilisé les ressources en emploi du bassin. Le risque serait que la politique de formation publique soit trop directement pilotée par les besoins d'un acteur économique unique.

Il rappelle que, traditionnellement, le système universitaire français propose des formations généralistes, auxquelles les entreprises viennent ensuite recruter. Il met en garde contre le risque qu'un investissement massif d'une entreprise puisse évoluer ou être retiré à moyen terme, ce qui laisserait des formations fragilisées si elles étaient trop spécifiquement adossées à ses besoins.

Le Président remercie M. REY pour cette vigilance et indique que le risque évoqué est bien identifié. Il précise qu'entre Présidents d'université, ce phénomène est parfois qualifié d'adéquationnisme, c'est-à-dire la tentation d'ajuster trop étroitement les formations aux besoins locaux immédiats, ce qui peut s'avérer dangereux. Il souligne toutefois que les formations envisagées restent largement génériques. Former à la conduite de lignes de production industrielle ne signifie pas former exclusivement pour un secteur donné. Les compétences acquises sont transférables à d'autres environnements industriels, la spécificité portant essentiellement sur certaines exigences réglementaires ou sanitaires propres à la cosmétique ou à la pharmacie. Il rappelle, par ailleurs, le contexte national marqué par une volonté de réindustrialisation, renforcée depuis la crise sanitaire et dans un contexte géopolitique incertain. Il n'est pas possible de relancer une capacité productive sans former aux métiers industriels, qui ont été délaissés au profit d'autres secteurs ces dernières décennies. Le Président insiste sur la double mission de l'université : répondre aux besoins de la société à un instant donné tout en anticipant les métiers de demain. Il précise que le projet de Chartres répond à une spécificité territoriale, tout comme d'autres projets répondent à des spécialisations locales différentes, citant, par exemple, le développement d'activités à dominante pyrotechnique sur le site de Bourges. Concernant Novo Nordisk, il estime que l'université doit être présente pour éviter que d'autres opérateurs, notamment privés, ne s'installent sur ce créneau. Il réaffirme néanmoins la vigilance de l'établissement sur le risque de dépendance excessive à un acteur unique.

Mme BESNIER précise qu'un recensement des besoins a été réalisé et que les difficultés de recrutement concernent plusieurs entreprises du territoire, et pas uniquement Novo Nordisk.

Le Président rappelle que les diplômés, notamment ingénieurs, ne sont pas enfermés dans un secteur unique et évoluent au cours de leur carrière. Les formations constituent un ticket d'entrée dans le monde du travail, mais n'enferment pas les étudiants dans une trajectoire unique. Il précise qu'aucune convention n'est, à ce stade, signée et que le projet est toujours en discussion, invitant les membres à exprimer leurs observations.

M. ABOUDA rejoint les propos de vigilance exprimés. Il rappelle que des expériences passées ont montré que certains industriels pouvaient s'engager sur des sites avec un soutien public, puis se retirer ultérieurement. Il insiste sur l'importance de ne pas structurer une formation autour d'une seule entreprise ou d'un seul secteur d'activité.

Au-delà de la dimension sectorielle, le Président indique que le projet répond également à un objectif interne : regrouper les formations universitaires de Chartres sur un campus unique. Il rappelle qu'actuellement les implantations sont dispersées, ce qui complique la vie étudiante et le travail des équipes. La création d'un campus unifié améliorerait la qualité de vie des étudiants, la visibilité du site et les conditions de travail des personnels. Il précise que plusieurs laboratoires seraient concernés par le projet : PRISME, LaMé, CEMHTI et VALLOREM. Enfin, il indique que M. SEKKO a été désigné comme pilote local du dossier et chargé de représenter la présidence lorsque nécessaire.

M. SEKKO remercie le Président pour la présentation du projet. Il précise que la motivation principale n'est pas de renforcer un industriel en particulier, mais de structurer et consolider l'offre de formation existante à Chartres. Il rappelle qu'à l'IUT, le site propose principalement des formations industrielles : génie industriel et maintenance, génie électrique et informatique industrielle, management de la logistique et des transports. Du côté de Polytech Orléans, il s'agit également de formations en génie industriel. La force du projet réside dans la création d'un véritable campus unifié, offrant à la fois une meilleure visibilité, des passerelles renforcées entre l'IUT et Polytech et l'intégration du centre local de l'INSPÉ.

Le rapprochement avec l'INSPÉ permettrait également de sensibiliser les futurs prescripteurs (enseignants) aux activités industrielles du territoire et de renforcer l'ancrage de l'université dans le bassin chartrain. Il souligne enfin l'intérêt stratégique du site, situé aux portes de l'Île-de-France, ce qui constitue un atout pour sécuriser les effectifs étudiants dans les années à venir.

M. JEGOU interroge le Président sur le bâtiment situé au sud, évoquant un bâtiment aujourd'hui occupé.

Le Président précise qu'il s'agit actuellement de logements sociaux.

M. JEGOU s'inquiète du nombre potentiel de familles concernées et des conséquences du projet sur ces occupants.

Le Président indique que, selon les informations dont il dispose, un relogement est prévu par la municipalité et que cette question aurait été anticipée. Il ne s'agirait pas d'une expulsion sans solution alternative.

Mme WEBER confirme que le décalage temporel du projet est notamment lié à ces opérations de relogement.

M. SEKKO précise qu'il est bien question de relogement et non d'expulsion. Il souligne, par ailleurs, qu'au regard de l'augmentation des effectifs étudiants et de la demande croissante de logements sur le bassin, le projet pourrait également permettre, à terme, de transformer le bâtiment en résidence universitaire.

Le Président confirme que le relogement est prévu. Il indique que le Conseil d'Administration sera saisi à nouveau, probablement avant l'été, avec une convention formalisée, voire plusieurs conventions successives, dont une première convention d'engagement. Il précise que des votes seront nécessaires, notamment sur les aspects immobiliers et financiers. Il évoque un investissement global estimé à environ 15 millions d'euros pour la première phase du projet. Il rappelle que l'établissement dispose de marges financières, mais estime qu'elles doivent être mobilisées pour des projets structurants.

Mme GAIL interroge sur le périmètre du regroupement concernant l'INSPÉ.

Le Président répond que sur le site de Chartres, l'INSPÉ Centre-Val de Loire rejoindrait le nouveau campus. Il ajoute qu'un projet est en préparation à Châteauroux, où le site INSPÉ devrait déménager tout en restant dans la ville, dans une logique similaire de regroupement des formations sur un campus unique. Il précise que ce point sera inscrit ultérieurement à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

En l'absence d'autres questions, le Président indique que le document présenté sera mis à disposition sur l'intranet et que les échanges se poursuivront lors de la présentation des conventions formalisées.

### **3. Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré affectés à l'Université d'Orléans.**

Le Président précise qu'il s'agit d'adapter, au sein de l'Université d'Orléans, les dispositions nationales aux spécificités locales. Il invite M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique à présenter les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré affectés à l'Université d'Orléans.

M. ABRAHAM indique que des LDG ont été rédigées pour les personnels enseignants du premier et du second degré affectés à l'université. Il précise que l'établissement ne compte actuellement aucun enseignant du premier degré, mais que les LDG ont vocation à s'appliquer également à ces personnels le cas échéant. Il rappelle que la gestion des carrières demeure de la compétence du rectorat. Les LDG ont pour objet de rappeler les lignes directrices ministérielles, de préciser les conditions de promouvabilité et d'indiquer la manière dont l'université formule ses avis. Le rectorat sollicite, en effet, l'université pour des avis circonstanciés, notamment pour l'accès à la classe exceptionnelle et pour l'inscription sur liste d'aptitude en vue d'un changement de corps (notamment l'accès au corps des agrégés). Les critères d'évaluation, détaillés en annexe des documents transmis, ont été élaborés en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines et les directeurs de composantes, qui participent aux échanges préparatoires à l'émission des avis. À titre d'exemple, M. ABRAHAM indique que, l'année précédente, 35 collègues étaient promouvables à la classe exceptionnelle ; 23 dossiers ont été transmis au rectorat, et 8 promotions ont été prononcées.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. LARIGAUDERIE interroge sur l'articulation avec le rectorat et sur le fonctionnement antérieur au dispositif des lignes directrices de gestion. Il demande également si des représentants des personnels, notamment syndicaux, sont associés au processus d'évaluation.

M. MONLUN rappelle que les LDG constituent un dispositif commun à l'ensemble des corps de la fonction publique de l'État, rendu obligatoire par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Au rectorat, les LDG applicables aux personnels du premier et du second degré font l'objet d'un débat avec les représentants des personnels et d'un vote formel en comité social d'administration, après des groupes de travail préparatoires. En revanche, une fois les LDG adoptées, il n'y a plus de dialogue social sur les campagnes individuelles d'avancement et de mobilité. Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) ne siègent désormais qu'à la demande d'un agent qui estimerait avoir été traité de manière inéquitable au regard des LDG validées. Il souligne que ce dispositif marque un changement de paradigme.

M. ABRAHAM précise que la procédure est plus structurée pour l'inscription sur liste d'aptitude, avec des grilles d'évaluation plus détaillées exigées par le rectorat. Après examen des dossiers jugés prioritaires par l'université, une réunion est organisée au rectorat avec les trois établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'académie afin de proposer des noms. Le classement académique est ensuite arrêté avant transmission au niveau national. Au-delà de cette transmission, l'université n'intervient plus dans la procédure, qui se poursuit au niveau académique puis national, selon un fonctionnement comparable à celui des anciennes CAPN.

Le Président soumet les Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré affectés à l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	3
Total :	28

#### Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du 1er et du 2nd degré affectés à l'Université d'Orléans sont approuvées.

#### 4. Bilan de la mission Handicap.

Le Président propose de traiter conjointement les points 4 et 5 de l'ordre du jour, à savoir le bilan de la mission handicap et la présentation du schéma directeur pour les années à venir. Il estime en effet plus pertinent de lier ces deux sujets, le schéma directeur s'inscrivant dans la continuité du bilan présenté. Il invite M. CHAVRIER, Vice-Président délégué Egalté, Diversité et Inclusion, et M. GODIVEAU, chargé de mission Handicap et égalité des chances auprès des étudiants à présenter le bilan de la mission handicap.

#### La présentation est jointe en annexe (identique pour les points 4 et 5).

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme DE PERSIS remercie les intervenants pour la présentation et salue en particulier l'action menée autour de la passerelle handicap. Elle formule deux questions. La première concerne les étudiants néo-entrants bénéficiant d'aménagements, notamment dans le cadre du contrôle continu organisé très tôt dans l'année. Elle s'interroge sur les possibilités d'optimiser la transmission des informations afin que les aménagements puissent être appliqués sans délai. La seconde porte sur la question des salles isolées pour les étudiants nécessitant des conditions particulières de composition. Elle souligne les difficultés organisationnelles rencontrées, notamment dans les formations fonctionnant en contrôle continu avec seconde chance, comme en chimie. Le manque de surveillants peut mettre en tension l'organisation pédagogique. Elle évoque la possibilité de recourir à des vacataires, par exemple des retraités, afin d'assurer la surveillance et de maintenir un accueil adapté.

Sur le premier point, M. GODIVEAU indique qu'il existe actuellement une difficulté dans la transition entre le statut de lycéen et celui d'étudiant. La solution identifiée repose sur la « portabilité des aménagements », qui permettrait une continuité plus fluide. Ce chantier figure parmi les axes de travail du prochain schéma directeur, en lien avec le rectorat. Une fois l'étudiant inscrit à l'université, la reconduction des aménagements d'une année sur l'autre est possible, notamment en licence ou en master. Les dispositifs peuvent également être réévalués à la demande de l'étudiant si ses besoins évoluent. Il souligne toutefois que certains étudiants, notamment dans les situations de handicap lourd ou invisible, peuvent hésiter à se signaler, ce qui place parfois les équipes dans une posture réactive plutôt que préventive.

Sur le second point, M. GODIVEAU indique qu'aucune composante n'est exclue d'un accompagnement, mais qu'il est nécessaire de formaliser les besoins afin d'en évaluer la faisabilité budgétaire et organisationnelle. Plusieurs solutions peuvent être envisagées : recours à des retraités, recrutement d'étudiants vacataires, ou autres dispositifs adaptés.

Il invite les composantes à faire remonter leurs besoins, directement ou via les référents handicap, afin d'étudier les solutions les plus pertinentes.

M. JEGOU évoque la question du handicap invisible, à partir d'une expérience personnelle avec un agent contractuel qui n'avait pas déclaré sa situation. Il souligne la difficulté, pour un encadrant, d'identifier et d'aborder ces situations, notamment lorsqu'elles ne sont pas visibles. Il s'interroge sur l'existence de formations destinées aux personnels encadrants confrontés à ce type de situation.

M. GODIVEAU rappelle que le livret évoqué lors de la présentation vise précisément à favoriser une acculturation collective et à donner des repères permettant d'engager le dialogue, sans se substituer au rôle des professionnels spécialisés. Il souligne toutefois que la déclaration d'un handicap relève du choix individuel. Il précise que plusieurs formations sont proposées au sein de l'établissement, notamment sur les troubles « dys », le déficit de l'attention, les hauts potentiels intellectuels et le spectre de l'autisme. Il reconnaît que l'offre de formation peut encore être structurée et développée, et indique travailler à son amélioration.

M. CHAVRIER rappelle que 80 % des situations de handicap sont invisibles, ce qui souligne l'importance des actions de sensibilisation et de formation. Il précise que le développement de ces actions constitue un axe central du futur schéma directeur handicap, assurant ainsi la transition entre les échanges sur le bilan et la présentation des orientations à venir.

## **5. Schéma directeur du handicap pour la période 2026 à 2029.**

Le Président invite M. CHAVRIER et M. GODIVEAU à présenter le schéma directeur du handicap pour la période 2026 à 2029.

### **La présentation est jointe en annexe (identique pour les points 4 et 5).**

Le Président remercie les intervenants pour le travail réalisé, soulignant que si la qualité de la présentation est importante, le travail de terrain l'est davantage encore, et qu'il mesure l'investissement que cela représente au quotidien. Il observe, par ailleurs, une hausse significative du nombre d'étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement ces dernières années. Selon les retours dont il dispose, cette progression s'expliquerait notamment par la réputation d'un accompagnement de qualité. Des étudiants choisiraient ainsi l'établissement en raison des conditions d'accueil et de suivi proposées. Il estime que cette reconnaissance constitue une forme de récompense du travail accompli par les équipes.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ABOUDA remercie les équipes pour le travail accompli, tant pour les étudiants que pour les personnels. Il souligne des avancées concrètes, notamment la mise à disposition de surveillants pour les étudiants composant en salle isolée, ce qui facilite l'organisation des examens. Il évoque cependant la question du tiers temps, qui peut poser des difficultés d'organisation lorsque l'enseignant enchaîne avec un autre cours. Il estime qu'une meilleure anticipation pourrait permettre de sécuriser ces situations. Il soulève par ailleurs un point absent du schéma directeur : la situation des personnels ayant des enfants en situation de handicap. Il souligne que ces situations peuvent avoir des conséquences importantes sur les conditions de travail, en particulier pour les parents isolés, et suggère qu'un recensement et une réflexion spécifique pourraient être envisagés.

M. GODIVEAU indique que cette problématique relève du champ des aidants, sujet complexe dont la définition et le cadre juridique restent évolutifs au niveau ministériel. Il reconnaît qu'il s'agit d'un point à approfondir, tout en soulignant la difficulté d'inscrire des mesures stabilisées dans un contexte réglementaire encore fluctuant.

M. CATEL relève l'ampleur du schéma directeur, qui comprend près de 70 actions pour la période 2026-2029. Il s'interroge sur les indicateurs de suivi : s'ils sont riches et détaillés, ils lui semblent majoritairement descriptifs. Il demande si une évolution vers des indicateurs plus quantitatifs, notamment orientés vers la réussite des parcours ou le maintien dans l'emploi, est envisagée.

M. CHAVRIER apporte des éléments sur les moyens mobilisés. Sur le plan des personnels, il rappelle l'existence d'une correspondante handicap rattachée au service « Emploi, compétences, QVTC », permettant un pilotage transversal en lien avec la médecine du travail pour le suivi des situations individuelles. Sur le plan financier, il indique que la convention du schéma directeur handicap, portée auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), a été renouvelée en 2025. Le FIPHFP a accordé un soutien financier de plusieurs centaines de milliers d'euros afin d'accompagner le maintien dans l'emploi et le recrutement des personnes en situation de handicap. Concernant les indicateurs, il précise que les fiches actions comportent des indicateurs à la fois qualitatifs et quantitatifs. Il cite notamment le taux de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), indicateur chiffré en progression au sein de l'établissement, tout en rappelant la nécessité d'anticiper les effets des départs à la retraite sur ce taux. Il se dit attentif à l'évolution des indicateurs et cède la parole pour la partie étudiante.

M. GODIVEAU indique que la passerelle handicap connaît actuellement une forte tension en termes de moyens humains. Officiellement composée de quatre personnes, l'équipe fonctionne depuis septembre à effectif réduit, avec trois agents, alors que le nombre d'étudiants accompagnés avoisine les 700 tous handicaps confondus. Il souligne que la priorité demeure l'accueil et l'accompagnement des étudiants, ce qui conduit parfois à reporter certains projets secondaires. Un renfort ponctuel est prévu, mais la situation reste exigeante.

Le Président observe que la réponse ne réside pas uniquement dans l'augmentation des effectifs, mais également dans l'organisation des services.

Mme PARET souligne que le schéma directeur pourrait mieux valoriser la dimension recherche. Elle évoque les travaux menés sur l'adaptation pédagogique pour les personnes en situation de handicap, parfois diffusés sous forme de littérature grise ou publiés sur des plateformes spécialisées. Elle indique également que certains étudiants manifestent un fort intérêt pour ces thématiques et pourraient être mobilisés dans le cadre de projets pédagogiques ou d'actions de soutien, ce qui permettrait de renforcer les synergies entre formation, recherche et accompagnement.

Le Président soumet le schéma directeur du handicap pour la période 2026 à 2029 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	3
Total :	27

**Décompte des votes :**

Abstentions :	1
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

➔ **Vote du Conseil** : le schéma directeur du handicap pour la période 2026 à 2029 est approuvé.

Mme FOUQUET sollicite une demande exceptionnelle. À la suite des élections du CROUS, elle indique ne pas avoir pu vérifier l'ensemble des points à l'ordre du jour. Elle précise que le compte rendu du conseil d'administration du 14 novembre 2025 nécessiterait quelques corrections mineures et demande s'il serait encore possible de procéder à des modifications, bien que le document ait déjà été voté, dans un souci d'exactitude.

Le Président indique que la demande paraît délicate dès lors que le procès-verbal a déjà été soumis au vote et adopté à une large majorité. Il rappelle qu'une fois le vote intervenu, le document est réputé approuvé selon les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Il répond défavorablement à la demande de modification postérieure au vote.

## POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

### 6. Révision de la composition de la Commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire à présenter la révision de la composition de la Commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires.

Le Président indique que, dans la perspective d'une révision du texte, il pourrait être opportun de remplacer les acronymes par leur intitulé complet, notamment « CFVU » par « Commission de la formation et de la vie universitaire », afin de rendre le document plus compréhensible pour les personnes extérieures à l'établissement. Il est souligné que certains acronymes, tels que « CFVU », sont peu lisibles, y compris pour les étudiants. Il attire également l'attention sur la rédaction relative à la désignation d'un représentant, en précisant qu'il conviendrait d'indiquer « désigné par le directeur ou la directrice », afin de prendre en compte les deux possibilités.

Ces ajustements rédactionnels seront intégrés dans le document final.

Le Président soumet la révision de la composition de la Commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	3
Total :	26

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la révision de la composition de la Commission d'Exonération et de Remboursement des Droits Universitaires est adoptée à l'unanimité.

## 7. Révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire à présenter la révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Le Président demande des précisions sur la rédaction proposée concernant la désignation des représentants étudiants et de leurs suppléants.

M. RINGUEDE explique que la commission comprend trois représentants étudiants, issus des douze élus étudiants du conseil d'administration (six titulaires et six suppléants). Ces trois représentants peuvent être choisis parmi les titulaires ou les suppléants élus au conseil d'administration. Chacun de ces représentants peut désigner un suppléant. Ce suppléant n'a pas l'obligation d'être lui-même élu au sein des conseils centraux.

Le Président souligne que la rédaction actuelle manque de clarté et reformule le dispositif afin de lever toute ambiguïté. Il propose d'intégrer les précisions nécessaires dans le texte, notamment sous forme de parenthèses explicatives, afin d'éviter toute interprétation erronée.

M. RINGUEDE confirme qu'aucune obligation n'impose que le suppléant désigné appartienne à la même liste que le représentant titulaire. Le choix repose sur la confiance accordée aux élus pour proposer des suppléants investis dans la vie associative de l'université. Concernant les situations de conflit d'intérêts, un élu étudiant membre d'une association présentant un projet ne prend pas part au vote relatif à ce dossier. La désignation des représentants et de leurs suppléants vaut, par ailleurs, pour l'ensemble de l'année universitaire, et non dossier par dossier. Enfin, certaines associations peuvent présenter un projet à la fois devant la commission FSDIE et auprès du dispositif Culture Action du CROUS. Afin de faciliter l'instruction des dossiers et d'apporter une meilleure visibilité aux porteurs de projets, il est proposé d'organiser des commissions communes avec le CROUS, permettant d'apporter une réponse coordonnée sur les financements susceptibles d'être accordés.

Le Président soumet la révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la révision de la composition de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est adoptée à l'unanimité.

## 8. Convention d'application de l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'Université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire à présenter la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'Université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'Université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'Université d'Orléans relative à la mise en place d'un double diplôme international est adoptée à l'unanimité.

## 9. Transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie.

M. RINGUEDE introduit le point en précisant que Mme LENORMAND, ancienne maîtresse de conférences en droit à l'Université d'Orléans et désormais professeure à l'Université de Caen, a mis en place ce DU fiducie. Ce diplôme fonctionne depuis plusieurs années grâce à l'implication de Mme LENORMAND et de M. HOANG, et il a permis de constituer un réseau autour de l'objet juridique de la fiducie. Le DU, qui a toujours bien fonctionné à Orléans, est proposé pour devenir un DIU en collaboration avec l'Université de Caen, permettant ainsi un rayonnement interuniversitaire et la mutualisation des expertises.

Le Président invite Mme LENORMAND, porteuse du projet à l'Université de Caen Normandie à présenter la transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. RINGUEDE précise que pour qu'un DU obtienne un code au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), en vue de la prise en charge par les employeurs, il est souvent plus simple de créer un DIU impliquant plusieurs universités. Peu de DU parviennent seuls à obtenir cette certification.

Mme LENORMAND remercie les services de formation continue des deux universités pour leur travail de coordination et la création du projet entre les deux établissements.

Le Président détaille la notion de marge sur coût direct et coût indirect. La marge sur coût direct suppose que la structure administrative existante est utilisée, donc la formation est considérée comme sans coût supplémentaire. La marge sur coût indirect prend en compte les besoins administratifs supplémentaires éventuels. Initialement, le résultat financier est négatif, ce qui est normal pour une nouvelle formation. L'équilibre s'améliorera avec l'augmentation du nombre d'étudiants ou l'ajustement des droits d'inscription. Le coût horaire d'un TD (direct et indirect) a fortement augmenté ces dernières années, passant d'environ 250€ à 346€, principalement en raison de l'augmentation des charges salariales et des mesures réglementaires récentes. Le Président insiste sur le fait que, malgré la marge négative sur coût direct, la création du DIU est viable et conforme à la politique de l'université, qui évite de proposer des DU/DIU avec une perte sur coût direct trop importante. Il propose que le modèle de connaissance des coûts puisse être présenté aux administrateurs lors d'une prochaine séance.

Le Président soumet la transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	3
Total :	27

#### Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie est adoptée.

## 10.Éléments réglementaires au titre de la campagne Trouver Mon Master 2026 (complément).

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire à présenter les éléments réglementaires au titre de la campagne Mon Master.

M. RINGUEDE indique que les éléments réglementaires relatifs aux nouveaux masters M2E ont été transmis tardivement, l'arrêté définitif ayant été reçu le 12 janvier, peu avant son passage au CNESER. Les capacités d'accueil (CAL) et les capacités proposées sur la plateforme Mon Master (COL) ont été établies en tenant compte du nombre estimé de lauréats des concours (CAPES, CAPEPS, CRPE, etc.) susceptibles d'être affectés dans l'académie et de l'ouverture de parcours pour les étudiants non lauréats. Il précise que la principale incertitude porte sur le nombre exact de lauréats affectés, information non connue à ce stade. Les places pour les non-lauréats ne pourront être confirmées qu'une fois ce nombre stabilisé. Il souligne la grande complexité de la campagne, du fait du décalage entre le calendrier Mon Master, les résultats des concours et les affectations académiques. Les commissions d'examen des vœux, notamment pour le second degré, seront présidées par des responsables de parcours de l'INSPÉ afin de garantir une coordination étroite avec le rectorat.

Des ajustements complémentaires sont également présentés : modification de certaines capacités d'accueil, évolution d'un intitulé dans le master de droit public, rehaussement de capacité dans le parcours MIR (Langues et sociétés) afin d'accueillir les étudiants concernés par la non-ouverture du M2E espagnol à Orléans.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme PARET exprime son inquiétude à la veille des journées portes ouvertes de l'Université. Elle souligne la difficulté à expliquer aux étudiants et aux familles une réforme particulièrement complexe et encore instable, qui génère de nombreuses incertitudes quant aux parcours possibles.

M. RINGUEDE confirme la grande instabilité réglementaire : les textes ont été transmis tardivement et ont évolué jusqu'à leur publication. L'INSPÉ travaille actuellement sur des structurations de maquettes, sans disposer encore de versions définitives stabilisées. Il rappelle que la réforme modifie profondément l'architecture avec auparavant trois années (M1 + M2 + année de stage) avec environ 900 heures de présentiel et désormais : deux années, avec responsabilité à 50 % en M2 et environ 780 heures de présentiel. Il insiste sur la difficulté opérationnelle d'une mise en œuvre rapide et évoque la nécessité, pour les futures réformes, de disposer de textes stabilisés suffisamment en amont.

M. CATEL souligne que les étudiants non lauréats devront faire preuve de patience, les réponses dépendant des affectations définitives des lauréats.

M. RINGUEDE indique qu'un document explicatif sera élaboré afin d'articuler le calendrier Mon Master, les dates de résultats aux concours et les périodes d'affectation. Il conseille aux étudiants non lauréats de maintenir leurs candidatures en liste d'attente sur Mon Master et de candidater également à d'autres masters par mesure de sécurité.

Mme MARTINS DA SILVA interroge la compatibilité entre les dates d'affectation (souvent fin juillet) et la fermeture administrative de l'établissement.

M. RINGUEDE indique que des informations intermédiaires devraient être communiquées plus tôt (mars/avril), notamment sur le nombre de lauréats affectés, même si leur situation précise (inscription en M1, M2 ou stagiaire post-M2) ne sera connue que plus tard. M. RINGUEDE indique que les candidatures en Licence Professorat des Ecoles, ouvertes le 19 janvier, enregistrent environ 700 candidats positionnés, chiffre supérieur aux attentes.

Le Président souligne qu'il s'agit d'un signal encourageant, tout en rappelant qu'il conviendra d'analyser les inscriptions effectives.

M. ABOUDA s'inquiète des effets possibles sur la répartition des services, avec un risque de surcharge à l'INSPÉ et de sous-service dans certaines UFR.

Le Président rappelle que les enseignants sont affectés à l'université et que des ajustements devront être opérés afin d'éviter des déséquilibres durables entre composantes. Il distingue toutefois les questions de répartition entre disciplines, qui relèvent d'un autre niveau d'analyse.

Mme RICHET s'interroge sur la présence de deux collègues dans la commission mentionnée dans le document en ligne, notamment pour le parcours Traduction et Communication multilingue (TCM). Selon les informations remontées par la composante, ils ne devraient pas y figurer. Elle précise que l'option « préparation CAPES » relève du parcours MIR et non du parcours TCM, et exprime son incompréhension quant à la composition présentée.

M. RINGUEDE indique que ces collègues sont désignés afin d'examiner les dossiers des étudiants se positionnant sur l'option préparation CAPES. Il précise que, selon les éléments dont il dispose, ils ont déjà été associés à ces commissions. Il reconnaît toutefois la complexité induite par la réforme du M2E et les nombreuses interrogations qu'elle suscite au sein des composantes. Il indique que lui-même et la direction de l'INSPÉ s'efforcent d'apporter des réponses au fur et à mesure.

Le Président souligne à son tour la grande complexité du nouveau dispositif. Il indique avoir lui-même eu besoin d'explications détaillées pour en comprendre pleinement les mécanismes, ce qui illustre la difficulté générale d'appropriation de la réforme.

Le Président soumet les éléments réglementaires au titre de la campagne Mon Master au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	3
Total :	27

**Décompte des votes :**

Abstentions :	4
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Contre :	1

→ **Vote du Conseil** : les éléments réglementaires au titre de la campagne Mon Master sont adoptés.

**11. Critères d'évaluation du Congé pour Projets Pédagogiques (CPP).**

Le Président rappelle que le CPP constitue un dispositif ministériel permettant aux enseignants et enseignants-chercheurs de développer un projet pédagogique structurant pour l'établissement. Il constate cependant une très faible mobilisation du dispositif au sein de l'université. Alors qu'à l'origine le nombre de CPP était équivalent à celui des Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) (environ une dizaine), seules deux demandes ont été déposées l'an dernier (une pour un semestre, une pour une année complète). Il alerte sur le risque que le ministère, constatant la sous-utilisation du dispositif, décide de supprimer ou de réallouer l'enveloppe à d'autres actions. Il appelle donc les élus et les enseignants à relayer l'information et à encourager les candidatures.

Le Président invite M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique à présenter les critères d'évaluation du CPP.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet les critères d'évaluation du Congé pour Projets Pédagogiques (CPP) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	23
Membres représentés :	3
Total :	26

**Décompte des votes :**

Abstentions :	1
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les critères d'évaluation du Congé pour Projets Pédagogiques (CPP) sont adoptés.

## AFFAIRES GENERALES

### 12. Révision du règlement intérieur du Service Commun de Documentation (SCD).

Le Président invite M. SERISIER, Directeur du Service Commun de Documentation (SCD), à présenter la révision du règlement intérieur du SCD.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président souligne l'évolution significative des services proposés par le SCD, observant que la notion même de service a profondément changé : prêt d'ordinateurs portables, espaces de sieste, vélos, etc. Il estime que le niveau de service atteint est désormais élevé.

M. SERISIER précise que des vélos ont été installés à la BU de Droit et à la BU de Bourges, en lien avec les enseignants de STAPS pour ce dernier site. Ces équipements s'inscrivent dans une démarche de bien-être étudiant. Il rappelle que la fréquentation des bibliothèques est en hausse, traduisant leur rôle élargi dans la vie quotidienne des étudiants, au-delà de la seule consultation documentaire.

Mme FOUQUET interroge la formulation du document relatif à l'utilisation des espaces, évoquant une possible contradiction entre les termes « inclusif » et « neutre ». Elle souligne que les politiques d'inclusion ne sont, selon elle, jamais totalement neutres, notamment lorsqu'il s'agit de la présence d'ouvrages à caractère idéologique controversé. Elle rappelle que la diffusion de la culture n'est jamais totalement neutre.

M. SERISIER qualifie la discussion de débat philosophique.

Le Président précise que le terme « neutralité » doit être entendu au sens de la neutralité du service public. Il s'agit du principe républicain applicable aux services publics et aux fonctionnaires, excluant toute forme de prosélytisme politique ou religieux. Il reconnaît que la formulation pourrait éventuellement être précisée, mais insiste sur l'importance de ce principe.

M. SERISIER rappelle que la neutralité des bibliothèques signifie qu'elles constituent des espaces à l'écart de toute activité commerciale, publicitaire, religieuse ou politique. Il prend l'exemple de l'ouvrage *Mein Kampf*, dont la bibliothèque possédait une ancienne édition. Celle-ci a été remplacée par une édition critique récente, dotée d'un appareil scientifique approprié. Il précise que le rôle du SCD est de mettre à disposition des étudiants et de la communauté académique des ressources accompagnées de l'appareil critique nécessaire, afin de permettre l'analyse et la contradiction. La politique documentaire vise à garantir l'accès à la diversité des travaux scientifiques, dans une logique de débat académique.

Mme FOUQUET souligne que la mise à disposition d'éditions critiques montre bien que la bibliothèque n'est pas neutre au sens d'indifférente, mais qu'elle opère des choix scientifiques.

M. SERISIER confirme que la bibliothèque veille à proposer des sources diverses et contradictoires, en lien avec les disciplines présentes à l'université, notamment en histoire.

Mme FOUQUET relève que le règlement mentionne que la bibliothèque « n'est pas un espace politique », formulation qu'elle interroge.

Le Président précise qu'il faut entendre par là un espace où ne se tiennent ni réunions politiques ni actions de prosélytisme religieux ou politique. La bibliothèque demeure en revanche un espace de réflexion et de consultation d'ouvrages portant sur des sujets politiques, comme sur tout autre sujet.

M. SERISIER illustre cette application concrète du principe : lors de campagnes électorales (par exemple pour les élections du CROUS), les tracts déposés dans les bibliothèques sont retirés afin de maintenir la neutralité de l'espace, tout en restant disponibles dans d'autres locaux universitaires.

Cette règle s'applique à l'ensemble des organisations politiques ou syndicales.

Le Président soumet la révision du règlement intérieur du Service Commun de Documentation au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	24
Contre :	1

→ **Vote du Conseil** : la révision du règlement intérieur du Service Commun de Documentation est adoptée.

### 13. Nomination des membres du conseil de l'Université du temps Libre d'Orléans (UTLO).

Le Président présente la nomination des membres du conseil de l'Université du temps Libre d'Orléans (UTLO).

Le Président soumet la nomination des membres du conseil de l'Université du temps Libre d'Orléans (UTLO) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

**Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la nomination des membres du conseil de l'Université du temps Libre d'Orléans (UTLO) est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h19.

Le Président de l'Université d'Orléans

  
Éric BLOND